

Cabinet
de l'Inspectrice d'académie

Tél : 0471 04 57 05
Mél : ia43@ac-clermont.fr

7 rue de l'École Normale
BP 80349 Vals
43012 Le Puy-en-Velay

Vals-près-Le Puy, le 26 septembre 2022

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale
de la Haute-Loire

à

Madame Magali LAURENT
Secrétaire départementale
SE-UNSA 43
4 rue de la Passerelle
43000 Puy-en-Velay

Objet : compensation horaire du temps de saisie des évaluations CP/CE1

Madame la secrétaire départementale,

Par courrier en date du 22 septembre 2022, reçu par courriel, vous demandez une compensation horaire pour les personnels concernés par les évaluations. Aucune des solutions que vous suggérez n'étant compatible avec l'organisation du travail des personnels du premier degré de l'Éducation nationale de Haute-Loire, il ne paraît donc pas possible d'y donner une suite favorable.

Je vous prie de croire, madame la secrétaire départementale, en mon attachement au service public d'éducation.

Marie-Hélène AUBRY

